



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2009

Original : anglais/français

Comité chargé des organisations non gouvernementales Reprise de la session de 2009 18-27 mai 2009

Rapports quadriennaux pour la période 2004-2007 des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil*

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Drug Abuse Information Rehabilitation and Research Centre	2
2. Conseil de presse	4
3. Conseil mondial de l'énergie	7
4. Mouvement mondial des mères	10
5. Prix international Zayed de l'environnement	13

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales n'ont pas été revus par les services d'édition.



1. Drug Abuse Information Rehabilitation and Research Centre – DAIRRC (Statut consultatif spécial accordé en 2004)

Première partie Introduction

Buts et objectifs de l'organisation et principale ligne d'action

Les buts et objectifs du Drug Abuse Information Rehabilitation and Research Centre (DAIRRC) sont les suivants : i) Organiser des recherches dans le domaine des sciences médicales en général et plus spécialement dans la prévention et la lutte contre l'abus des drogues, le traitement et la réadaptation des toxicomanes; ii) Effectuer des recherches sur les causes et autres aspects qui forcent ou incitent les gens à faire usage des drogues et organiser des recherches sur les types de santé mentale et le comportement des toxicomanes; iii) établir et maintenir en place des hôpitaux, des instituts de recherche, des infirmeries, des centres de dépistage, des centres de réadaptation, ainsi que du personnel, des médecins, des chercheurs, des travailleurs en réadaptation et des bénévoles afin d'entreprendre et de poursuivre des efforts conjugués pour lutter contre l'abus des drogues; iv) éduquer, former et recruter des infirmiers, des bénévoles et le personnel nécessaires pour effectuer les tâches susmentionnées et offrir les moyens voulus pour ce type de formation en Inde ou à l'étranger; v) éduquer, former, promouvoir, organiser des ateliers, des séminaires, des conférences et des manifestations et sensibiliser le public aux effets nocifs et mortels de l'abus de drogues et du VIH/sida; vi) préparer, éditer, imprimer, publier et distribuer des ouvrages, magazines, périodiques, circulaires et autres collections portant sur la recherche ou la prévention et la lutte contre l'abus des drogues et le VIH/sida et le traitement et la réadaptation des toxicomanes; vii) faciliter l'établissement et la promotion des objectifs susmentionnés en collaboration avec d'autres organisations ou sociétés fiduciaires; viii) compiler et analyser l'information et les données sur les donateurs, les organisations bénéficiaires telles que celles œuvrant dans le domaine de la prévention et la lutte contre l'abus des drogues, le traitement et la réadaptation des toxicomanes; ix) recueillir, coordonner et diffuser des données médicales, scientifiques et autres connaissances, des statistiques ou des informations quant à la causalité, la répartition de la prévalence, le traitement ou la guérison des maladies, la réadaptation ou autres données statistiques ou informations relatives à l'abus des drogues et au VIH/sida et établir un bureau ou un centre de collecte et de diffusion des connaissances, données statistiques et informations susmentionnées; x) construire, acquérir, acheter, prendre à bail ou en location échange des bâtiments ou des immeubles devant servir d'hôpitaux, de maisons de retraite, de centres de recherche, de centres de réadaptation, avec ou sans mobilier, accessoires, matériel, instruments ou appareils et ouvrir de tels établissements, sur décision du conseil d'administration selon que de besoin et les utiliser de la manière suivante pour fournir au public en général, indépendamment de la caste, des croyances ou de la religion : a) des traitements médicaux et chirurgicaux gratuits aux pauvres et/ou aux personnes nécessiteuses; b) des traitements médicaux et chirurgicaux moyennant le paiement par l'utilisateur de certaines sommes dont pourra décider le conseil d'administration; c) un service de prestation de soins médicaux, une salle d'opération, un service de pathologie jugés convenables pour répondre aux besoins du public, gratuitement ou moyennant le paiement par l'utilisateur de certaines sommes dont pourra décider le conseil d'administration.

Deuxième partie

Contribution de l'organisation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Janvier 2004 à mars 2007. Le DAIRRC a mené le programme STEP (School-based Teenage Education Programme), un programme d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle pour favoriser l'éveil d'une conscience sociale, y compris la prévention de l'alcoolisme et du VIH, chez des étudiants de 8^e et 9^e année, en collaboration avec l'Albert Einstein College of Medicine de la Yeshiva University, États-Unis d'Amérique. Le programme a été mené dans 150 écoles à Mumbai. Le projet STEP représentait la version adaptée et mise au point du projet pilote initial qu'avait mené le DAIRRC, en collaboration avec le Memorial Sloan-Kettering Cancer Centre aux États-Unis, au cours de la période 2002-2003, dans 100 écoles à Mumbai. L'objectif de STEP était de mener et de diffuser un programme scolaire basé sur la culture et la société indiennes, atteindre la jeune génération à temps pour promouvoir la prévention du VIH et répondre au nouveau besoin en matière d'éducation sur l'abus d'alcool. On partait du principe selon lequel l'acquisition de meilleures connaissances relatives à l'abus d'alcool et l'infection par le VIH favoriserait la capacité des étudiants à mieux comprendre l'importance de l'éducation en matière de prévention.

Le programme a été mené à bien dans 150 écoles à Mumbai et l'impact général sur les étudiants s'est manifesté de la façon suivante : i) meilleure connaissance du VIH/sida; ii) sentiment d'une plus grande efficacité personnelle; iii) capacité d'exprimer leurs propres points de vue; iv) plus grande sensibilisation au comportement et à l'influence des pairs; v) adoption d'un comportement de réduction des risques et plus grand sentiment de confiance pour communiquer leurs pensées et leurs sentiments; vi) changements d'attitude quant à leur intention de consommer de l'alcool à l'avenir, c'est-à-dire moins susceptibles de consommer de l'alcool au cours des trois prochains mois.

Coopération avec les organes de l'ONU et/ou des institutions spécialisées dans les bureaux extérieurs et/ou au Siège

Le DAIRRC, avec l'appui de la Mumbai Districts AIDS Control Society, a convoqué et accueilli Hope 2005, une conférence internationale, qui s'est tenue à Mumbai (Inde) du 3 au 5 novembre 2005. On y a traité de front les cinq principaux problèmes qui menacent la survie de l'humanité à savoir : i) la détérioration de l'environnement; ii) l'alcoolisme et la toxicomanie; iii) le VIH/sida; iv) l'augmentation démographique; et v) le non-respect des droits de l'homme.

Des experts internationaux de divers secteurs, notamment de la santé et de la médecine, de la réduction de la demande de drogues, de la réduction de l'offre de drogues, de la recherche démographique, d'organisations pour l'environnement, du commerce et de l'industrie, de services d'assistance téléphoniques et de groupes de traitement d'appoint, d'organisations des droits de l'homme, d'organisations de jeunes et de travailleurs sociaux ont participé à cette conférence et ont partagé leurs compétences.

Le DAIRRC a organisé et mené des campagnes de sensibilisation soulignant la Journée mondiale de lutte contre la drogue les 26 juin 2005 et 2007 à Mumbai. Ces campagnes de sensibilisation à la lutte contre la drogue auxquelles ont participé des célébrités locales consistaient notamment en panneaux, autocollants, affiches,

bannières et séances d'information sur les drogues. Elles visaient le grand public et mettaient en évidence le problème de la toxicomanie dans la ville de Mumbai.

À partir de septembre 2007 : début des préparatifs de la Conférence internationale Hope 2008, devant se tenir en octobre 2008, sur les questions de i) l'environnement; ii) l'alcoolisme et la toxicomanie; iii) le VIH/sida; iv) la démographie; v) les droits de l'homme.

À partir de novembre 2007 : collaboration avec l'Albert Einstein College of Medicine pour la mise au point d'un « CBPR Education/Training Model for Parents and Teachers of Adolescents », le but étant de concevoir un programme à l'intention des parents et des enseignants qui soit complémentaire à l'actuel programme STEP destiné aux adolescents, de manière à faire participer les parents et les enseignants des adolescents aux interventions scolaires ciblant le problème de l'alcoolisme et de la toxicomanie et l'éducation à la prévention du VIH à Mumbai.

Au cours de cette période, le DAIRRC a également mené : i) 47 groupes de discussion concernant les drogues et la sensibilisation à la prévention de la propagation du VIH; ii) neuf réunions publiques sur la sensibilisation à la prévention de la propagation des drogues; iii) la désintoxication de 301 toxicomanes, dont 113 ont été réhabilités avec succès.

2. Conseil de presse (Turquie) (Statut consultatif spécial accordé en 2004)

Buts et objectifs de l'organisation et principale ligne d'action

Le Conseil de presse a joué un rôle actif non seulement dans la protection de la liberté de communication (liberté d'expression et liberté de presse) et l'amélioration des normes professionnelles du journalisme, mais aussi dans l'accès à des médias libres, pluralistes et démocratiques. À cette fin, le Conseil intervient et agit pour protéger la liberté de presse chaque fois qu'une menace se présente d'une quelconque source de pouvoir.

L'autre mission du Conseil de presse consiste à traiter les plaintes concernant des organes d'information (presse écrite, radio, TV, internet, journalisme) quand une plainte spécifique alléguant que l'organe d'information ou le journaliste en cause a enfreint le code de pratique professionnelle est déposée. Dans le but de partager et d'échanger ses expériences, le Conseil de presse participe activement à des conférences internationales et essaie d'établir un dialogue continu entre les conseils de presse et les médias.

Contribution de l'organisation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil de presse a participé à la 50^e session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est tenue du 27 février au 10 mars 2006 au Siège des Nations Unies à New York, et a fait pression pour faire valoir ses objectifs.

Le Conseil de presse n'a pas participé aux autres travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ni aux grandes conférences ou autres réunions des Nations Unies au cours de la période visée. Il a plutôt concentré

ses activités sur la liberté de communication et l'amélioration des normes professionnelles de journalisme.

Autres conférences, réunions et manifestations

- Promotion d'une compréhension et d'une collaboration mutuelles entre les conseils de presse des principaux pays africains. À cet égard : i) le Conseil de presse a organisé une conférence à l'intention des représentants des conseils de presse de la Turquie, de l'Inde, de l'Azerbaïdjan, des États-Unis d'Amérique (Honolulu), de Chypre-Nord, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Bangladesh, du Kenya et de la Zambie, à Istanbul du 9 au 11 juin 2006; ii) afin d'assurer la pérennité de cet effort de collaboration, qui vise à obtenir et protéger la liberté de communication (liberté d'expression et liberté de presse), les participants ont décidé de créer une nouvelle association internationale basée à Istanbul, à savoir l'Association mondiale des conseils de presse, en remplacement de l'association du même nom qui avait été fondée à New Delhi en 1992. La création de cette nouvelle association s'est imposée parce que celle créée en 1992 n'était ni enregistrée ni juridiquement reconnue dans aucun pays. Toutes les formalités ont été accomplies conformément à la législation turque et la nouvelle association a été officiellement enregistrée à Istanbul le 15 octobre 2006; iii) depuis 2000, le Conseil de presse et des journalistes grecs ont organisé cinq conférences entre des médias membres turcs et grecs, trois en Grèce et deux à Istanbul afin de promouvoir la compréhension mutuelle. Des journalistes des deux pays ont décidé de créer une association des médias gréco-turcs. Il est à espérer que l'association sera créée avant octobre 2009. La majorité des organes d'information et de leurs rédacteurs en chef ont participé au projet.
- Le Conseil de presse a participé à d'autres conférences internationales : i) Réunions annuelles de l'Institut international de la presse (27-30 mai 2006, Édimbourg et 12-15 mai 2007, Istanbul); ii) Assemblée de l'Association mondiale des conseils de presse [24-26 octobre 2004, Bagamoyo (République-Unie de Tanzanie)]; iii) Conférence sur le thème « From Self-Regulation to the Media Reform Movement », 2-4 mai 2007, Nairobi (Kenya); iv) Conférence de l'Organisation des médias de l'Europe du Sud-Est sur le thème « East-West Media Bridge » [7 septembre 2007, Potsdam (Allemagne)]; v) Symposium du Forum politique mondial sur le thème « Environment : From Global Warnings to Media Alert » (10-12 octobre 2008, Venise).
- Le Conseil de presse a lutté activement contre diverses tentatives visant à limiter la liberté de communication (liberté d'expression, liberté de presse). Ses efforts se sont notamment traduits par la promulgation à la fin de 2004 d'un nouveau Code pénal en collaboration avec le Gouvernement turc et le parti de l'opposition et l'assentiment des représentants de l'Union européenne. Comme il avait obtenu l'appui de l'opposition et des milieux de l'Union européenne, l'opinion publique était confiante qu'il ne contiendrait aucun élément antidémocratique. La loi devait être mise en vigueur le 1^{er} juin 2005. Au début du mois de mars 2005, l'organisation s'est rendu compte que certains articles du nouveau Code pénal allaient à l'encontre des critères et des normes d'une société démocratique. Le Conseil de presse turc a immédiatement lancé un appel aux propriétaires et rédacteurs en chef des organes d'information afin

d'examiner la question et prendre les mesures nécessaires. Le 12 mars 2005, un groupe de travail a été chargé de revoir la loi et d'élaborer des solutions de remplacement, le cas échéant.

- Lors de la deuxième réunion, le rapport a été examiné et les propositions acceptées. Le 6 avril 2005, les représentants des médias, sous l'égide du Conseil de presse, ont rencontré le Premier Ministre Tayyip Erdoğan et le Ministre de la Justice Cemil Çicek afin de leur remettre les propositions. Les propositions comportaient 13 points. Vu les contraintes d'espace, quelques-uns seulement sont énumérés ci-après : i) l'article du Code pénal concernant les affaires « d'insulte » est très sévère, car toute forme de critique est considérée la plupart du temps comme une « insulte ». Aussi, l'« insulte » a été définie comme constituant un « délit ». Cet article devrait être remanié de fond en comble dans le respect de la liberté d'expression; ii) comme indiqué au paragraphe 1 de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance », mais il devrait y avoir une exception lorsque l'intérêt public est un facteur dominant de publication; iii) la peine d'emprisonnement de 1 à 4 ans pour « diffamation » est indûment élevée. Le degré de sévérité de la sanction imposée devrait être allégé; iv) (INFAMANT) l'article 301 du nouveau Code pénal devrait être modifié dans le respect des valeurs démocratiques. Aussi, aucune peine d'emprisonnement ne devrait être imposée à quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint l'article 301. L'imposition d'une amende devrait suffire. (**Note : cet article a été modifié**); v) l'article 305 visant à protéger les « intérêts fondamentaux de la nation » prévoit de lourdes sanctions pour les citoyens turcs alors qu'il exempte les étrangers de toute peine à condition qu'ils prétendent ne pas avoir été mis au courant du caractère délicat de la question. Cette situation devrait être corrigée. (**Note : cet article a aussi été modifié**); vi) les articles relatifs aux « secrets d'État » sont très vagues. Il conviendrait de promulguer une nouvelle loi qui définirait clairement le « secret d'État ».
- Autres exemples : i) le Conseil a immédiatement protesté contre les pressions exercées sur les journalistes, quelle qu'en soit la nature, physique, administrative ou économique, et a défendu les droits des journalistes contre toute forme de menaces et attaques de la part des administrations publiques, la police ou la société civile; ii) le Conseil a continué d'arbitrer les plaintes déposées contre les organes d'information et les journalistes qui auraient enfreint le code de déontologie professionnelle. En fait, le Conseil a reçu 144 plaintes en 2004, 139 en 2005, 128 en 2006, 72 en 2007 et 117 en 2008. Au cours des cinq dernières années, le Conseil de presse a émis 161 avertissements et 82 blâmes; 226 de ces plaintes n'ont pas été « confirmées ».

De l'avis du Conseil de presse turc, en menant les activités susmentionnées, l'organisation a essayé de s'acquitter de sa tâche à l'égard du monde de la profession, de la société et du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, l'organisation demande de conserver son statut consultatif spécial d'organisation non gouvernementale.

3. Conseil mondial de l'énergie (Statut consultatif spécial accordé en 1952)

Première partie

Introduction

Le Conseil mondial de l'énergie est aujourd'hui l'organisation multi-énergie la plus importante au monde. Le Conseil a des comités membres dans plus de 90 pays, y compris la plupart des plus gros producteurs et consommateurs d'énergie de la planète. Fondée en 1923, l'organisation s'intéresse à tous les types d'énergie, notamment le charbon, le pétrole, le gaz naturel, le nucléaire, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables. Le Conseil est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif accréditée par l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil est un organisme caritatif enregistré au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dont le siège social est situé à Londres. WEC Services Limited, créé en 2001, constitue la filiale commerciale du Conseil. Le Conseil a pour mission de « promouvoir un approvisionnement et une utilisation énergétiques durables pour le plus grand bien de tous ». Le Conseil remplit sa mission en se fixant des objectifs, lesquels ont été approuvés lors de sa fondation en 1924, puis modifiés au cours des années pour s'adapter aux changements survenus dans l'industrie de l'énergie et au sein du Conseil. Les objectifs actuels du Conseil, dont la mission est de promouvoir un approvisionnement et une utilisation énergétiques durables pour le plus grand bien de tous, se résument ainsi : i) poursuivre et encourager les recherches portant sur des moyens d'approvisionnement et d'utilisation énergétiques produisant, à court et à long terme, le plus grand bénéfice social et le moins d'effets néfastes sur l'environnement, colliger les données provenant de ces recherches et publier ou diffuser les résultats les plus utiles; ii) entreprendre diverses actions, incluant, sans s'y limiter, la tenue de congrès, d'ateliers et de séminaires afin de proposer des moyens de faciliter l'approvisionnement et l'utilisation de l'énergie; et iii) collaborer avec d'autres organisations du secteur de l'énergie poursuivant les mêmes buts.

Le Conseil fonctionne suivant un cycle de trois années. Il est régi par une Assemblée exécutive et est composé d'un Conseil d'administration (Conseil des dirigeants) et de trois comités permanents : Programmes, Études et Communications et relations publiques.

Deuxième partie

Contribution de l'organisation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Les représentants du Conseil mondial de l'énergie ont participé aux activités suivantes :

- La 8^e Conférence sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique a eu lieu à Marrakech (Maroc), du 26 au 30 avril 2004. La Conférence a été organisée conjointement par l'Office national des hydrocarbures, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et ITE Group PLC. Elle a mis l'accent sur les différents rôles joués par les entreprises, les gouvernements et la société civile afin d'assurer l'accès

à l'énergie pour le développement en Afrique et ailleurs. M. Abdelhamid Maghrebi du Comité membre tunisien du Conseil mondial de l'énergie a représenté le Conseil à la Conférence et a prononcé un discours se rapportant à une étude sur les conducteurs;

- À la suite du succès de l'initiative conjointe de la Chambre de commerce internationale et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, intitulée « Business Action for Sustainable Development », visant à donner à l'industrie une voix claire et forte au Sommet mondial sur le développement durable en 2002, une initiative similaire, intitulée « Business Action for Energy » a été organisée à l'occasion des quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable qui se sont tenues en 2006 et 2007 et qui étaient axées sur l'énergie. Le but de « Business Action for Energy » est de coordonner et d'harmoniser les communications d'un large éventail d'industries liées à l'énergie et d'en assurer le maximum d'effet. Un représentant du Conseil mondial de l'énergie, l'un des trois principaux partenaires de Business Action for Energy, a participé à la première réunion du groupe de travail, qui s'est tenue à Paris (France) en octobre 2004;
- Le Comité argentin du Conseil mondial de l'énergie a apporté son appui à la Chambre de commerce internationale en coordonnant la représentation de l'industrie à la 10^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 6 au 17 décembre 2004;
- La Commission économique pour l'Europe et le Groupe d'experts spécial sur le charbon se sont réunis à Genève (Suisse) les 7 et 8 décembre 2004. M. Klaus Brendow, coordonnateur régional à la retraite du Conseil mondial de l'énergie, a assisté à la réunion en tant qu'orateur principal et a présenté l'étude mondiale sur le charbon réalisée par le Conseil.
- Le Comité membre kényan du Conseil mondial de l'énergie et le Kenya Power & Lighting Co. ont accueilli la première réunion régionale africaine dans le cadre du cycle de travail 2005-2007 à Nairobi (Kenya) les 23 et 24 février 2005. Lors de leur séjour, deux représentants du Conseil ont assisté à une autre réunion sur le thème « Africa Business and Sustainable Development », organisée par la Chambre de commerce internationale, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le Conseil mondial de l'énergie en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- M. André Caillé, Président du Conseil mondial de l'énergie, s'est joint à un groupe de personnalités éminentes à l'Organisation des Nations Unies à New York en mai 2005 à l'occasion du lancement de Business Action for energy. M. Caillé a saisi cette occasion pour expliquer la contribution du Conseil mondial de l'énergie au développement durable;
- La réunion annuelle du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue du 27 au 30 juin 2005 à Genève (Suisse). Le Conseil mondial de l'énergie a participé à la réunion, dont le thème portait sur la sécurité et l'efficacité énergétiques dans l'espace eurasiatique. Une session extraordinaire consacrée à la stabilisation des marchés européens de l'énergie, et en particulier au développement du marché régional de l'énergie de l'Europe du Sud-Est, a jeté les bases pour la réunion;

- Du 28 novembre au 9 décembre 2005, les réunions de la 11^e Conférence des Parties ont eu lieu à Montréal (Canada). Le Conseil mondial de l'énergie a parrainé deux réunions parallèles, la première avec le Conseil canadien de l'énergie et l'autre avec le groupe de Business Action for Energy de la Chambre de commerce internationale;
- Le Comité du Conseil mondial de l'énergie de l'État du Qatar a tenu sa première réunion internationale à Doha (Qatar) en février 2006. Un colloque organisé par le Gouvernement du Qatar a été organisé en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. À l'issue du colloque, il a été conclu que la production et l'utilisation du gaz naturel continuaient d'offrir de grandes possibilités d'améliorations de l'efficacité;
- Des réunions de la 14^e Conférence sur le développement durable se sont tenues à New York (États-Unis) du 1^{er} au 12 mai 2006. La Conférence sur le développement durable consistait en un processus de dialogue et de formulation des politiques dirigé par le Département des affaires économiques et sociales et visait à préparer un sommet sur l'énergie devant se tenir au début de 2007;
- Le Coordonnateur régional pour l'Afrique du Conseil mondial de l'énergie a assisté à la sixième réunion du Forum mondial sur l'énergie durable du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006 à Vienne (Autriche). Le Forum, organisé sous le thème « Africa Is Energizing Itself », a mis l'accent sur l'énergie durable en Afrique, l'objectif étant d'appuyer les aspirations africaines à la quinzième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable;
- La réunion préparatoire de la quinzième session de la Commission du développement durable s'est tenue en février 2007 au Siège de l'ONU, à New York. Dans le cadre de cette réunion, le Directeur des études du Conseil mondial de l'énergie a participé à un groupe de discussion parallèle sur les partenariats entre les secteurs public et privé, où l'accent a été mis sur l'importance de ces partenariats pour faire avancer les progrès en matière de recherche-développement. Au cours du débat sur le développement durable, le Directeur des communications du Conseil mondial de l'énergie a eu l'occasion d'exprimer à deux reprises le point de vue du secteur industriel en rapport avec l'énergie et l'industrie;
- Le Conseil a participé directement à la quinzième session de la Commission du développement durable sur les changements climatiques qui s'est tenue du 30 avril au 11 mai 2007 à New York. Le Conseil a organisé ou participé à plusieurs réunions parallèles dont le but était d'examiner les possibilités pour l'industrie de l'énergie de contribuer à la réalisation du développement durable en s'adressant aux gouvernements, à d'autres groupes de parties prenantes dans le secteur de l'énergie et à des organisations non gouvernementales. Le Conseil mondial de l'énergie et la United States Energy Association (USEA) ont organisé deux réunions parallèles auxquelles a assisté le Président de la Commission du développement durable, S. E. M. Abdullah Bin Hamed Al-Attiyah;
- Le Directeur des études du Conseil mondial de l'énergie a participé à la session finale du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques à Bangkok (Thaïlande) du 30 avril au 4 mai 2007. Les délégations de 110 États

Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont félicitées de la contribution du Groupe de travail III au quatrième Rapport d'évaluation et à la traduction non officielle du résumé à l'intention des décideurs;

- Le Comité kényan du Conseil mondial de l'énergie, la National Oil Corporation of Kenya et la CNUCED ont coopéré à l'organisation de la 11^e Conférence africaine sur le pétrole et le gaz, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 23 au 25 mai 2007. Des experts internationaux du secteur pétrolier et gazier ont présenté des exposés lors de cette conférence;
- Le Directeur des programmes du Conseil mondial de l'énergie a prononcé une allocution lors de la conférence et a mis l'accent sur les scénarios de référence du Conseil;
- Plusieurs membres du Conseil ont assisté à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP13, CMP3), qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 14 décembre 2007. Les discussions de Bali ont illustré les conclusions de l'étude des scénarios du Conseil mondial de l'énergie concernant les politiques publiques en matière d'énergie et de coopération internationale. Lors des prochaines discussions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil s'engagera résolument à développer des propositions concrètes et pertinentes, en s'appuyant sur son expertise dans un large éventail de secteurs énergétiques. L'analyse préliminaire de l'étude du Conseil mondial de l'énergie, intitulée « Assessment of Energy Policies and Practices », permettra au Conseil de continuer à faire connaître le point de vue des industries du secteur énergétique dans le cadre du dialogue mondial post-Bali et contribuer, espérons-le, aux résultats possibles de la Conférence de Copenhague de 2009.

4. Mouvement mondial des mères (Statut consultatif général accordé en 2004)

Première partie Introduction

Mission et objectifs : Le Mouvement mondial des mères a pour but de fédérer des mères de toutes cultures afin de les soutenir dans leur mission et de sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants à l'action primordiale des mères pour promouvoir la paix et la sécurité humaine et contribuer au progrès social et économique. Pour atteindre cet objectif, le Mouvement entretient et développe des réseaux d'échange d'informations et de savoir-faire entre associations de toutes cultures (une soixantaine d'associations dans près de 40 pays). Il soutient des actions qui incitent les mères à prendre leur place dans les structures locales et nationales au titre de leur expertise spécifique de mères. Il défend et fait entendre les intérêts des mères auprès des instances nationales et internationales.

Extension géographique : Depuis 2004, le Mouvement mondial des mères a de nouveaux adhérents dans les pays suivants : Jordanie, Arménie, Côte d'Ivoire, Cameroun, Bulgarie, Nigéria, Argentine, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Belgique.

Reclassification auprès du Conseil économique et social : En 2004, le Mouvement mondial des mères a fait une demande de reclassification et a obtenu le statut consultatif général. Ceci constitue un grand gage de crédibilité pour le Mouvement et pour les associations qu'il fédère, surtout dans les pays en zone de conflits ou dans des pays dont les régimes politiques sont peu démocratiques. Le « label » du Mouvement mondial des mères et ce lien privilégié avec l'ONU leur apportent une caution pour leurs actions et dans les démarches entreprises auprès des instances de leur pays.

Deuxième partie

Contribution du Mouvement mondial des mères aux activités de l'Organisation des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et aux principales conférences et autres réunions des Nations Unies

Le Mouvement participe chaque année à la Commission de la condition de la femme au Siège de l'ONU à New York. Pour la 48^e session du 1^{er} au 12 mars 2004, dans le cadre du thème « Égalité de participation des femmes à la prévention, la gestion et la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits », le Mouvement a organisé un événement parallèle : « Les mères, actrices de paix : comment », pour souligner de manière très concrète le rôle actif des femmes en tant que mères pour promouvoir la paix à tous les niveaux. Pour la 49^e session du 28 février au 11 mars 2005, dans le cadre de l'examen de l'application du Programme d'action de Beijing, le Mouvement a soumis une déclaration écrite : « Pékin+10 – objectif stratégique H3 : Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation ». À la 50^e session du 27 février au 10 mars 2006, le Mouvement a soumis une déclaration écrite « Mothers as actors for ensuring that men and women are valued equally for their complementarities in all aspects of a nation's life ». À la 51^e session du 26 février au 9 mars 2007, le Mouvement a fait une déclaration écrite sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles (E/CN.6/2007/NGO/39).

Au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, la représentante permanente du Mouvement assiste régulièrement aux réunions des organisations non gouvernementales organisées par le Département de l'information. Elle est présente aux séances des groupes de travail sur le trafic humain et le développement social où elle facilite parfois les débats en servant d'interprète. Elle était présente aux 43^e, 44^e, 45^e sessions annuelles de la Commission du développement social : « Examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social », 9-18 février 2005, « Examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'éradication de la pauvreté », 8-17 février 2006, « Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous », 7-16 février 2007. Pas de contribution significative.

À Genève, dans le cadre du Comité du statut de la femme, le Mouvement assiste régulièrement aux groupes de travail sur la violence à l'égard des femmes et le vieillissement (2005 et 2006). Dans le cadre du groupe de travail sur les femmes dans l'emploi et le développement économique, à l'occasion du Forum des organisations non gouvernementales préparant le Segment de haut niveau du

Conseil économique et social les 29 et 30 juin 2006, le Mouvement a présenté une analyse sur le travail non rémunéré par rapport à la thématique : « Un emploi productif et décent pour tous ». En 2006, la représentante permanente du Mouvement mondial des mères a participé à la rédaction d'un rapport pour le groupe de travail sur la petite fille : « Le droit de vivre des filles – fœticide féminin et infanticide de filles » qui sensibilise et alerte sur le manque de 80 millions de femmes en Asie. Ce rapport a été finalisé et publié en 2006, présenté aussi durant différentes sessions du Conseil des droits de l'homme : le 23 juin 2006 au cours d'un panel intitulé « Women's Human Rights at Cross Roads », le 20 septembre 2007 avec une présentation du Directeur à Genève du Fonds des Nations Unies pour la population.

ii) Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et/ou les agences spécialisées

La représentante du Mouvement mondial des mères au sein de ce groupe continue une étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour le suivi de ces travaux. Le Mouvement suit régulièrement les travaux du Conseil des droits de l'homme. Il travaille aussi avec le Groupe des ONG sur la Convention des droits de l'enfant, au Comité sur le vieillissement : 2 mars 2006, déclaration lors de la 62^e session des droits de l'homme sur le vieillissement et le droit de la personne âgée (E/CN.4/2006/NGO/93), le Comité spécial des ONG pour le développement depuis la fin de 2007.

iii) Activités entreprises par le Mouvement mondial des mères pour soutenir les objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre de la Décennie pour la paix, le Mouvement mondial des mères poursuit son travail en vue de l'application de la résolution 1325 avec les actions suivantes : le Mouvement mondial des mères, en partenariat avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), pilote deux ateliers de recherche scientifique avancée.

- Atelier en République slovaque, Smolenice, 4-6 mars 2004, « Développer des stratégies pour faire face aux traumatismes d'enfants et d'adolescents des pays de la zone périphérique de l'OTAN afin d'assurer une stabilité sociale nécessaire à la guérison et à la reconstruction après un conflit ou un attentat ». Des spécialistes de plus de 19 pays et de nombreux membres du Mouvement mondial des mères étudient la mise en place d'une stratégie en Serbie s'appliquant aux traumatismes d'après-guerre chez les jeunes de 12 à 15 ans, ayant pour objectif de servir de modèle dans des situations similaires. Des propositions concrètes ont été formulées afin de former les futurs adultes équilibrés et responsables de l'avenir de leur pays. Les résultats de cet atelier ont été publiés en 2005 : « Developing Strategies to Deal with Trauma in Children », dans la collection « the NATO Programme for Security through Science ». Le Mouvement mondial des mères de Serbie, à la suite de cet atelier, a réalisé un programme pour sensibiliser les enfants à leurs droits et devoirs de citoyen.
- Atelier en République de Moldavie, Chisinau du 25 au 27 mars, « Sécurité et conséquences sociales du trafic d'êtres humains ». Grâce à l'implication active

du Gouvernement moldave, sur les 20 propositions faites par le Mouvement mondial des mères, quatre ont déjà été prises en compte :

- Nécessité de l'action de prévention au niveau régional;
- Création d'une base de données pour mesurer l'émigration en temps réel;
- Sensibilisation de la diaspora moldave pour une mobilisation en faveur des victimes de la traite;
- Nécessité d'une concertation plus active avec l'Union européenne.

À Paris, les 29 et 30 mars 2007, le Mouvement mondial des mères a tenu le Congrès du 60^e anniversaire du Mouvement, « 1 000 mères pour la paix », à l'UNESCO, plateforme d'échange entre les mères d'une quarantaine de pays : initiatives, témoignages, expertises pour renforcer la paix dans la famille, le quartier, le pays et inciter les décideurs à s'appuyer sur les mères pour renforcer les liens sociaux et prévenir les violences. Le Mouvement a présenté lors de ce congrès une action qui mobilise des mères d'ethnies, de religions ou de cultures diverses pour rétablir le dialogue et résoudre des conflits dans des quartiers urbains difficiles en partenariat avec les pouvoirs publics (municipalités, Ministère de la cohésion sociale et de la parité). Cette action qui fait déjà ses preuves en France intéresse d'autres pays, notamment l'Espagne, le Liban, la Côte d'Ivoire. Le Mouvement, en proposant une formation à sa méthodologie, souhaite renforcer une contribution active des réseaux de mères à la vie sociale de leur pays et encourager des partenariats avec les gouvernants, favorisant ainsi très concrètement la participation des femmes aux prises de décision les concernant. Un autre outil, l'agenda social du « mieux vivre ensemble » est à l'étude et permettra une concertation à grande échelle entre les élus, les travailleurs sociaux et les mères elles-mêmes. Ces actions répondent à l'objectif des résolutions 1325 et A/37/62 sur la participation des femmes à la promotion internationale de la paix et de la coopération.

5. Prix international Zayed de l'environnement (Statut consultatif spécial accordé en 2004)

Première partie Introduction

Le prix Zayed est le prix mondial le plus prestigieux décerné en matière d'environnement, soit 1 million de dollars des États-Unis. Il a été établi par S. E. Sheikh Mohammad Bin Rashid Al Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis et dirigeant de Dubaï, en reconnaissance de la philosophie, de la vision et des réalisations de l'ancien Président, Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nayan, qui a œuvré sans relâche à préserver et protéger l'environnement pour les générations futures de son pays, la région et le monde.

Le prix est décerné en reconnaissance et appréciation des contributions remarquables et novatrices de citoyens, de groupes de citoyens, d'institutions, d'organisations, d'entreprises, de sociétés, de syndicats et autres à l'utilisation durable des ressources et à l'amélioration de l'environnement. Les contributions doivent promouvoir le développement durable en conformité avec la philosophie et la vision en matière d'environnement et de développement de S. E. Sheikh Zayed Bin Sultan Al

Nahyan. Elles doivent également être en conformité avec les buts et objectifs de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement en faveur de la protection de l'environnement afin de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les besoins des générations futures.

Décerné tous les deux ans, le prix vise à reconnaître et encourager les contributions novatrices dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Le prix Zayed est classé en trois catégories : i) rayonnement mondial en matière d'environnement et de développement durable : 500 000 dollars des États-Unis; ii) réalisations scientifiques et techniques en matière d'environnement : 300 000 dollars des États-Unis; iii) mesures environnementales conduisant à un changement positif dans la société : 200 000 dollars des États-Unis.

Deuxième partie

Contribution de l'organisation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

4 au 6 février 2006 : Dubaï, Émirats arabes unis, neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (GCSS.IX/GMEF) organisée par le prix Zayed international de l'environnement

La Déclaration de Dubaï a été le résultat direct de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui s'est tenue parallèlement à la session extraordinaire. Cette déclaration, qui a fait l'objet d'un consensus après des jours de délibérations mouvementées, d'ergotage diplomatique et de pourparlers de haut niveau, n'est pas juridiquement contraignante. Toutefois, pour un monde qui fait de plus en plus les frais des produits chimiques dangereux, toute initiative visant à réduire leur impact sur l'environnement et allant dans le sens de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir assurer un environnement durable, ne peut être considérée que comme une bonne initiative. De nombreux pays développés, en particulier des pays européens, ont annoncé leur intention de verser 10 millions de dollars au Programme de démarrage rapide pour lancer la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Les pays arabes ont aussi souligné la nécessité de diffuser des informations sur le développement durable et la gestion des produits chimiques en grande partie pour protéger les groupes vulnérables.

16 au 22 avril 2005 : Dubaï, Émirats arabes unis, deuxième Festival des cultures et civilisations des peuples des déserts

En collaboration avec la Fondation Déserts du Monde et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le prix Zayed international a organisé le deuxième Festival des cultures et civilisations des peuples des déserts. Le thème de la Conférence portait sur l'intégration des efforts déployés par les secteurs gouvernementaux et la société civile en faveur du développement durable des régions désertiques. L'un des principaux résultats de la Conférence ministérielle a été l'adoption de la « Charte mondiale des déserts », qui a été imprimée en arabe et en anglais et présentée au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en vue de son adoption et de sa distribution.

De juin à août 2006 : Dubaï, Émirats arabes unis, projet intitulé « Story Tunnel »

Ayant présent à l'esprit que les jeunes sont parmi les plus vulnérables, M. Meshgan Al Awar, Secrétaire général du prix Zayed, ainsi qu'un groupe d'étudiantes d'universités locales à Dubaï (Émirats arabes unis), ont lancé un projet unique et intéressant intitulé « Story Tunnel » dans l'un des plus importants centres commerciaux des Émirats arabes unis. Le projet visait à sensibiliser le public aux effets des activités humaines qui entraînaient une dégradation lente mais certaine de la Terre. Ce projet faisait partie du « Dubai Summer Surprises », qui s'est tenu à Dubaï de juin à août 2006.

La réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement qui vise à promouvoir l'autonomisation des femmes en leur donnant les connaissances nécessaires pour leur permettre d'affronter l'avenir avec confiance a permis aux jeunes filles de réfléchir à la question et d'explorer des pistes créatives. Elles ont ainsi proposé un logo spécial pour le projet qui dépeint des poissons, des oiseaux, le soleil et des arbres sur un fond blanc immaculé. Tous ces efforts ont valu la peine si l'on considère la réaction très positive des visiteurs qui ont apprécié chacun des aspects dépeints dans le tableau.

Décembre 2006 : Alger (Algérie), troisième Festival des cultures et civilisations des peuples des déserts

L'organisation du prix Zayed a pris part à la troisième édition du Festival des cultures et civilisations des peuples des déserts à Alger (Algérie), visant à préserver la culture et le patrimoine des régions désertiques, dont la plupart sont en train de s'éroder en raison de l'influence d'autres cultures et des progrès technologiques. Quand un partenariat mondial participe à ces efforts, les résultats sont synergiques, estime l'organisation.

Février 2007 : Dubaï (Émirats arabes unis), Renergex 2007

Le prix Zayed international a pris part à l'organisation de Renergex 2007, un rassemblement de toutes les industries associées à la fabrication, la production et la vente au détail, qui vendent ou échangent des énergies renouvelables ou investissent dans ces énergies. La réunion a également éclairé le public sur l'importance des énergies renouvelables pour atteindre la durabilité de l'environnement, étant donné le déclin d'un bon nombre de réserves de combustibles fossiles. En outre, elle a également rassemblé des experts en énergie susceptibles de proposer des projets et des programmes mondiaux propres à convaincre de la nécessité d'accroître l'utilisation de ressources inépuisables, en particulier l'énergie solaire.

18-19 février 2005 : Dubaï (Émirats arabes unis), Table ronde de la région arabe sur l'utilisation de la science, la technologie et l'innovation pour assurer la durabilité

Une table ronde sur l'utilisation de la science, la technologie et l'innovation pour assurer la durabilité a été organisée par le prix Zayed international en collaboration avec l'Académie des sciences du Tiers monde de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

La Table ronde a porté sur les priorités pour un développement durable compatibles avec les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir promouvoir le développement économique et social tout en préservant les ressources

naturelles et l'environnement. Dans ce contexte, la Table ronde a davantage mis l'accent sur les besoins et les possibilités qui revêtent un intérêt particulier pour les États arabes, tout en reconnaissant que certains détails pourront varier dans la région en fonction des réalités locales. En particulier, les participants ont étudié comment les défis que présentent l'accélération de la croissance économique, l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration du capital humain (santé, éducation, égalité entre les sexes) dans la région peuvent être relevés tout en allégeant dans le même temps les problèmes liés à l'environnement et aux ressources associés à des déficits hydriques, la désertification et la perte de la diversité biologique. Une attention particulière a été accordée aux thèmes transversaux de gouvernance et de politique scientifique et technique en abordant ces priorités. Cette table ronde unique a abouti à l'« Appel de Dubaï pour la science et la technique » dans lequel les scientifiques ont demandé aux gouvernements arabes et aux organisations internationales de renforcer le rôle de la science et la technique dans la mise en œuvre des plans de développement durable aux niveaux régional et national.

18 octobre 2007 : Abudhabi (Émirats arabes unis), Al Basama Al Beeiya (empreinte écologique)

Le prix Zayed fait partie d'une initiative historique des Émirats arabes unis visant à mesurer et comprendre l'empreinte écologique du pays. Appelé Al Basama Al Beeiya (empreinte écologique), l'initiative fait participer de multiples parties prenantes de tout le pays à l'élaboration de lignes directrices importantes visant à encourager les gouvernements et la société à gérer les ressources de façon plus consciente et efficace.

L'initiative Al Basama Al Beeiya a commencé par un vaste et complexe exercice de collecte des données à l'échelle du pays, à savoir la sélection des données liées à la disponibilité des ressources et aux modes de consommation aux Émirats arabes unis dans les secteurs tels que l'énergie, le commerce, la pêche, l'agriculture, l'eau et l'aménagement urbain. Le coup d'envoi de cette initiative a souligné l'importance de la participation active de tous les ministères, du secteur industriel, des organisations non gouvernementales, des entreprises publiques et privées liées au secteur de l'environnement et des institutions universitaires et de recherche dans l'ensemble des Émirats arabes unis.

Les données obtenues devraient ensuite être analysées pour déterminer la valeur de l'empreinte nationale des Émirats arabes unis.